



Froideville

Préavis de la Municipalité concernant une demande de crédit extrabudgétaire pour financer les travaux de mise aux normes du collecteur des eaux claires (EC) en zone S, au lieu-dit Pré Bugnon, du point PGEE 630 au point PGEE 638

N° 40/2019

**LA MUNICIPALITE DE FROIDEVILLE
AU CONSEIL COMMUNAL**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre examen et pour approbation le présent préavis, concernant la mise aux normes du collecteur des eaux claires (EC) en zone S, au lieu-dit Pré Bugnon, du point PGEE 630 au point PGEE 638 (Plan Général d'Evacuation des Eaux).

1. Situation actuelle

Le collecteur EC concerné date des années 1960, avec un dimensionnement qui correspondait aux constructions et aux surfaces imperméables de l'époque de sa construction. Il traverse en partie les zones de protection des sources de Pré Bugnon avant de se jeter dans le ruisseau « La Tiolère », qui rejoint « Le Talent » à Montheron.

La ville de Lausanne, propriétaire des captages de cette zone, a supprimé une branche de captage venant de la direction « Village », suite à la réalisation du quartier de villas « Chemin Montaney – Route d'Echallens ». Le dimensionnement de la zone de protection a été réduit suite à l'abandon du captage concerné. Toutefois, les captages restants bénéficient toujours d'une zone de protection, ainsi que de contrôles permanents des SIL (Services Industriels Lausannois).

Le tracé de la canalisation en béton débute au point PGEE 630 et descend à travers les champs au lieu-dit Pré Bugnon pour finir derrière la déchèterie du Bochet. Son diamètre est de 300 mm.

2. Exposé des motifs

Nous rappelons que le PGEE (Plan Général d'Evacuation des Eaux) est l'outil qui a permis de prioriser tous les travaux à entreprendre en fonction de la vétusté, de l'état et du dimensionnement de toutes nos canalisations permettant d'évacuer les eaux de notre territoire communal dans des conditions normalisées.

Selon le PGEE et les directives de l'Etat, il y a plusieurs raisons de changer le collecteur EC dans cette zone.

Il se trouve en partie dans des secteurs S de protection des eaux et il est actuellement sous dimensionné (diamètre actuel de 300 mm, nouveau diamètre à envisager de 600 mm). Le nouveau diamètre a été calculé en fonction des constructions et de toutes les surfaces imperméables qui alimentent ce collecteur sur le bassin concerné. L'intensité des pluies joue également un rôle important dans le dimensionnement d'un collecteur d'eaux claires (eaux de pluies).

Nous avons prévu de modifier son tracé pour diverses raisons d'ordre pratique (voir plan). L'ancienne conduite ne sera toutefois pas désaffectée. Elle sera toujours utilisée afin de récupérer l'eau des drainages des prés et champs des environs proches.

3. Travaux à réaliser

- Nouvelle conduite de 360 mètres avec deux traversées de route (route d'Echallens et route de de Lausanne). Le nouveau tracé termine sa course dans le ruisseau de la Tiolère au point PGEE 638.
- Création de 7 chambres de visites.
- Curage et contrôle caméra de l'état des EC et EU existants.

4. Programme des travaux

La réalisation de ces travaux est planifiée en août 2019, afin de bénéficier de l'absence de cultures durant cette période de l'année.

En cas de moissons tardives, les travaux pourraient être reportés d'une année.

5. Coûts

- Génie civil	CHF 324'000.00
- Curage et contrôle camera	CHF 7'200.00
- Honoraires, étude, teintage, appel d'offres, direction des travaux, décompte	CHF 48'000.00
- Indemnités de cultures	CHF 2'700.00
- Divers et imprévus 10 %	<u>CHF 38'100.00</u>
Total TTC arrondi	CHF 420'000.00 =====

Ce prix est estimatif, soumissions non rentrées.

Il est à préciser que les travaux mentionnés dans ce préavis ne bénéficient d'aucun subside de la confédération ni du canton.

6. Incidences financières

En tenant compte d'un intérêt aléatoire de 3 % sur le capital investi de CHF 420'000.00, d'un remboursement de la dette sur une période de 10 ans, ainsi que d'un amortissement comptable par prélèvement sur la réserve « épuration », les conséquences financières sur les budgets futurs seraient de CHF 12'600.00 (intérêt sur emprunt éventuel) la 1^{ère} année et diminueraient d'année en année pour s'élever à CHF 1'260.00 la 10^{ème} et dernière année.

7. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

----- LE CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE -----

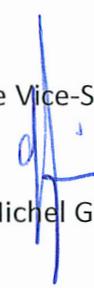
- vu que cet objet est prévu dans les directives du Plan Général d'Evacuation des Eaux,
- vu la nécessité de mettre aux normes le collecteur qui se trouve en partie en zone S,
- vu que cet objet figure au tableau des investissements 2017-2021,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- pris connaissance de celui de la commission des finances,
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

----- DECIDE -----

1. d'autoriser la Municipalité de Froideville à réaliser les travaux de mise aux normes du collecteur des eaux claires (EC) en zone S, au lieu-dit Pré Bugnon, du point PGEE 630 au point PGEE 638 ,
2. de lui accorder pour cela un crédit extrabudgétaire de CHF 420'000.00,
3. de porter au budget la charge financière de CHF 12'600.00 la 1^{ère} année pour diminuer et atteindre CHF 1'260.00 la 10^{ème} et dernière année, ceci en tenant compte d'un amortissement de la dette étalé sur 10 ans,
4. d'autoriser la Municipalité à emprunter, si nécessaire, tout ou partie du montant sollicité sous point 2 auprès de l'établissement de son choix et aux meilleurs conditions du moment,
5. d'amortir cet investissement par prélèvement à la réserve « épuration ».

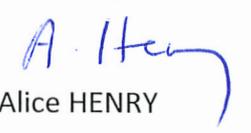
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Vice-Syndic:


Michel GIROD



La Secrétaire:

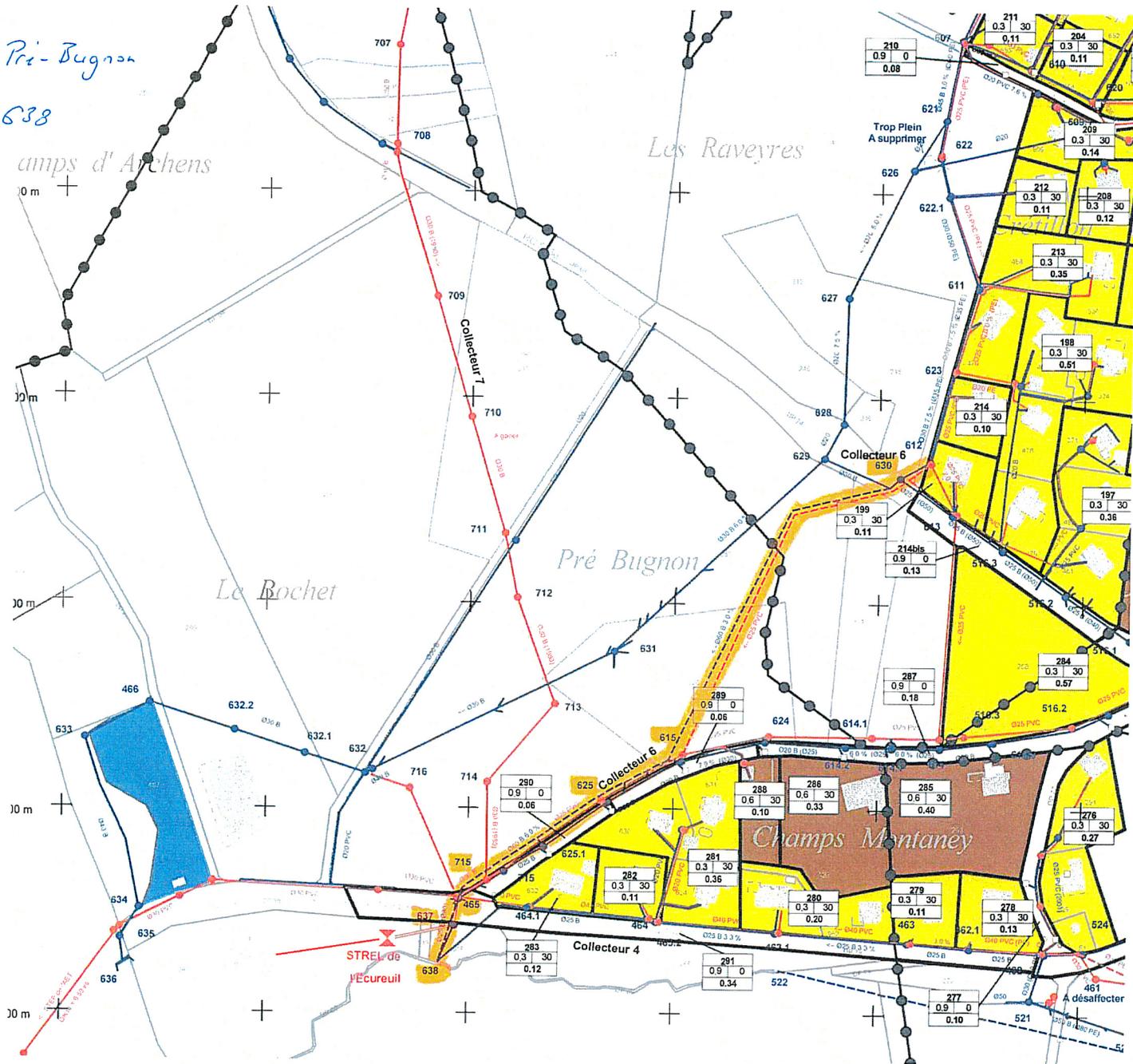

Alice HENRY

Froideville, le 4 février 2019/JFT/ah

Direction responsable : Epuration – M. Albert BLASER, Municipal

Annexe : plan

Froidesville
 Collecteur EC Pri-Bugnon
 du point 635 - 638
 Collecteur 6



Courdesse & Associés
 Ingénieurs et Géomètres SA
 Rue de Praz-Païud 7 - CP 191
 1040 ECHALLENS
 Tél. 021 686 22 44 - Fax 021 686 22 47
 echallens@courdesse-associés.ch

